

DIRECTION DES ACTIONS
DE L'ETAT

ARRAS, le 25 NOVEMBRE 1985

Bureau de la Coordination des Services
Extérieurs de l'Etat

Réf. à rappeler : AE - CSE

Téléphone : (21) 55.22.62
Poste :
62020 ARRAS CEDEX

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le décret n° 71.858 du 19 décembre 1971, pris pour l'application de la loi n° 70.1219 du 23 décembre 1970, modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.

VU l'avis émis dans sa réunion du 11 octobre 1985 par la Commission départementale des objets mobiliers.

VU l'arrêté préfectoral n° 85 10 182 du 27 mars 1985

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais.

A R R E T E

ARTICLE 1er. - Les objets mobiliers ou immeubles par destination désignés ci-après sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés.

AIRON-NOTRE-DAME. Eglise paroissiale de la Nativité de Notre-Dame.

1. Epitaphe de Jean Flahaut, curé de la paroisse, mort le 15 septembre 1783. Stinkal. XVIIIe siècle. Hauteur : 0,55 m. Longueur : 0,37 m.

A l'extérieur, scellé dans le mur.

2. Cloche. Bronze. 1727, refondue en 1889.

Clocher.

Inscription : cf. Epigraphie du Pas-de-Calais, t. 4, canton de Montreuil, p. 110, note 3.

Rappel : le panneau provenant de l'ancienne châsse de saint Josse, du XVIIe siècle, est classé parmi les monuments historiques par arrêté du 1.2.1911.

ANNEQUIN. Eglise Saint-Martin.

1. Crucifixion. Tableau. Huile sur toile. XIXe siècle. Longueur du cadre : 0,92 m.
Bras nord du transept, mur ouest.
2. Epitaphe de Jacques-Charles BARBRY, curé de la paroisse, décédé le 20 août 1754. Marbre blanc. XVIIIe siècle. Hauteur : 0,99 m. Longueur : 0,66 m.
Tour, rez-de-chaussée, scellé dans le mur sud.

ARRAS. Eglise Notre-Dame des Ardents.

1. Monument de Monseigneur Lequette. Marbre polychrome. 1887, par Louis-Noël. Longueur totale : 2,53 m. Hauteur totale : 3,20 m.
Choeur, derrière le maître-autel.
2. Notre-Dame des Ardents. Statue. Pierre blanche, enduite. 1876, par Louis-Noël. Hauteur : 1,750 m.
Dans l'abside.
3. Christ en croix. Bois sculpté, peint imitation bois. XVIIIe siècle ; sculpté par Lepage en 1802, restauré en 1967.
Hauteur : 2,20 m.
Fixé au mur dans le transept nord.
4. Notre-Dame des Ardents. Statue avec son socle et les deux statuettes représentant les ménestrels. Bois doré (statuette) ; bois polychrome (socle et ménestrels). XVIIe siècle (statue).
Hauteur de la statue : 0,60 m.
Transept sud.
5. Seize ex-voto en forme d'instruments de musique, disposés dans la vitrine abritant la statue de Notre-Dame des Ardents.
Argent. Datés de 1803 à 1843.
6. Calice. Argent. Exécuté entre 1793 et 1797. Hauteur : 0,280 m.
Sacristie.
7. Ostensor. Argent. Exécuté entre 1798 et 1809. Hauteur : 0,66 m.
Sacristie.
8. Ciboire. Argent. Exécuté entre 1798 et 1809. Hauteur sans le couvercle : 0,250 m.
Sacristie.

9. Reliquaire de la Sainte Chandelle. Argent niellé. XIII^e siècle, restauré en 1860. Hauteur : 0,66 m.

Dans une niche pratiquée dans le premier pilier nord du chœur.

BILLY-BERCLAU. Chapelle, rue du Général-de-Gaulle.

1. Christ en croix. Statue et croix. Bois sculpté et polychromé. Début du XIX^e siècle. Hauteur de la statue : 1,80 m environ.

Rappel : la dalle à effigie gravée de Noël Caulet (XVI^e siècle) et la statue du Christ en croix (XVI^e siècle), conservées à l'église paroissiale, sont classées par arrêtés des 1.2.1911 et 20.9.1982.

BOUVIGNY-BOYEFFLES. Eglise Saint-Martin.

1. Christ en croix. Statuette. Bois sculpté, peint en blanc. XVIII^e siècle. Hauteur : 0,64 m.

Chœur, au-dessus du maître-autel.

Rappel : le panneau peint du XVI^e siècle, représentant la mise au tombeau, et la cloche sont classés parmi les monuments historiques par arrêtés des 20.9.1943 et 21.4.1975.

CAMBRIN. Eglise paroissiale Notre-Dame.

1. Epitaphes d'Antoine Lutun, marguillier de la paroisse, décédé le 15.06.1731, et de son épouse. Pierre. XVIII^e siècle.

A l'extérieur, fixé contre le chevet.

2. Epitaphes de membres de la famille de Wavrin-Villers-au-Tertre. Marbre blanc et noir. Fin du XIX^e siècle.

Porche.

3. Epitaphe de Pierre-François Delerue, curé de la paroisse, décédé le 10.12.1750. Marbre blanc. XVIII^e siècle. Losange de 0,73 m de côté.

Chœur, scellé dans le mur nord.

Rappel : la cloche de 1625 est classée parmi les monuments historiques par arrêté du 20.09.1943.

CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES. Eglise paroissiale Saint-Martin.

1. Baiser de paix-reliquaire (reliques de saint Martin). Métal argenté. XIXe siècle. Hauteur : 0,205 m. Largeur : 0,115 m.
Choeur, sur l'autel face au peuple.
2. Epitaphes de Charles Florent de Hoston (1732-1789) et de son frère, Cajetan-Joseph de Hoston (1734-1813). Marbre blanc. Début du XIXe siècle. Hauteur : 0,80 m environ.
A l'extérieur, au-dessus de la porte latérale.
3. Cloche. Bronze. 1881, fondue par Drouot. Poids : 347 kgs.
Clocher.
Inscription : cf. Epigraphie du Pas-de-Calais, t. 5, canton de Saint-Omer-sud, p. 566.

Rappel : les stalles du XVIIe siècle sont classées parmi les monuments historiques par arrêté du 1.5.1908.

CUINCHY. Eglise paroissiale Saint-Pierre.

1. La Cène. Tableau. Huile sur toile. XVIIe siècle. Hauteur : 0,90 m ; Longueur : 2,50 m environ.
Bras nord du transept, mur ouest.
2. Assomption de la Vierge. Tableau et son cadre. Huile sur toile ; cadre en bois et plâtre doré. Second Empire. Hauteur du cadre : 1,80 m environ. Largeur : 1,30 m environ.
Bras sud du transept, mur ouest.

Rappel : les fonts baptismaux, classés parmi les monuments historiques par arrêté du 1.5.1908, ont été détruits au cours de la Première guerre mondiale.

DOUVRAIN. Eglise du Sacré-Coeur.

1. Chaire. Chêne. 1881, par Buisine (Lille) ; restaurée en 1936.
Nef, fixée au troisième pilier sud des grandes arcades.
2. Calice. Argent ciselé et repoussé. Fin du XVIIIe siècle.
Hauteur : 0,26 m.
Sacristie.

FLEURBAIX. Eglise Notre-Dame. Complément à l'arrêté préfectoral du 18.11.1975.

1. Calice. Argent. Vers 1805 (d'après l'inscription). Hauteur : 0,24 m.
Sacristie.
2. Ciboire. Argent repoussé. Après 1838. Hauteur : 0,335 m.
Sacristie.

GOUY-SERVINS. Eglise Saint-Roch.

1. Tabernacle. Chêne sculpté, peint et rehaussé de dorure. XVIIIe siècle ; proviendrait du couvent des Récollets d'Arras.
Hauteur : 0,80 m. Longueur : 0,62 m.
Choeur, mur sud.
2. Autel de la Vierge et autel de saint Roch, avec les tabernacles et les retables. Bois teinté et verni, rehaussé de dorure.
Première moitié du XIXe siècle. Longueur des autels : 1,77 m.
Nef, bas-côtés, mur ouest.
- 3 Saint Roch. Statue. Bois sculpté et doré. XIXe siècle. Hauteur : 0,59 m.
Nef, sur l'autel de saint Roch.
4. Fauteuil de célébrant. Chêne verni ; garniture en velours. XVIIIe siècle. Hauteur : 0,50 m.
Choeur.
5. Epitaphes de Guislain-Joachim Guillebert, sculpteur, décédé le 8 octobre 1767, et de son épouse. Pierre de Tournai. XVIIIe siècle. Losange de 0,58 m de côté.
A l'extérieur, contre le mur nord de la nef.
6. Epitaphes d'Antoine-Philippe Hernu, décédé le 8 mai 1648, et de son épouse. Marbre blanc. XVIIe siècle. Losange de 0,50 m de côté.
A l'extérieur, contre le mur nord de la nef.

7. Epitaphes d'Antoine Théry, curé de la paroisse, décédé le 15 juillet 1760, et de ses parents. Marbre blanc. XVIIIe siècle. Losange de 0,50 m de côté.

A l'extérieur, contre le mur nord de la nef.

8. Dalle funéraire à croix en relief. Grès. XIIe ou XIIIe siècle.

A l'extérieur, devant le portail.

LABOURSE. Eglise paroissiale.

1. Maître-autel, tabernacle et expositoire tournant. Bois peint et verni. XVIIIe siècle. Longueur de l'autel : 2,30 m.

Choeur.

2. Retable formant lambris et trois peintures représentant l'Assomption de la Vierge, le martyre de saint Laurent et ? . Bois peint et verni. XVIIIe siècle.

Chevet.

3. Confessionnal. Bois teinté et verni. XVIIIe siècle.

Nef, angle sud-ouest.

4. Vierge à l'Enfant. Tableau et son cadre. Huile sur toile. XVIIe siècle. Hauteur : 1,10 m environ. Longueur : 0,90 m environ.

Nef, mur est, côté nord.

LAVENTIE. Eglise Saint-Vaast.

1. Six statues : Vierge à l'Enfant, sainte Rose de Lima, Jeanne d'Arc, saint Vincent de Paul, saint Joseph, Jeanne d'Arc. Pierre sculptée. Vers 1930-1940, par Réal del Sarte. Hauteur moyenne : 1,50 m.

Nef et transept.

2. Piéta. Bas-relief. Pierre sculptée. 1936, par Réal del Sarte. Hauteur : 1,00 m environ. Longueur : 1,80 m environ.

Nef, chapelle sud-ouest.

LESTREM. Eglise Saint-Amé. Complément aux arrêtés préfectoraux des 14.03.1978 et 25.04.1979.

1. Trois autels. Pierre sculptée. Vers 1930 ; sculptures par H. Bouchard.

Choeur et chapelles latérales du choeur.

2. Monument de Jean Richebé, prévôt du chapitre d'Arras. Pierre blanche sculptée. XVI^e siècle. Hauteur : 0,58 m. Longueur : 0,78 m.

Nef, chapelle latérale nord, scellée dans le mur ouest.

3. Dalle funéraire à effigies en relief d'un seigneur et de son épouse. Pierre de Tournai. Début du XVII^e siècle. Hauteur : 2,10 m.

Nef, fixée au mur ouest.

NOYELLES-LES-VERMELLES. Eglise Saint-Vaast.

1. Maître-autel, tabernacle et retable. Pierre sculptée. Seconde moitié du XIX^e siècle. Longueur de l'autel : 2,30 m.

Choeur (quatre bas-reliefs représentant la Crucifixion, saint Vaast guérissant un aveugle et un boiteux, saint Vaast mort, saint Vaast retrouvant l'ours, sont classés parmi les monuments historiques par arrêté du 18.5.1908).

2. Chaire. Bois sculpté. XVII^e siècle.

Déposée dans un local situé à proximité de l'église.

3. Epitaphe de Robert Lamyot, chanoine de la collégiale Saint-Barthélémy de Béthune, seigneur de Noyelles, décédé le 18.06.1566. Inscription sur 3 pierres, disposées au revers du maître-autel. XVI^e siècle.

Choeur.

4. Epitaphe de Jean-Baptiste Tyrtaine, curé de la paroisse, décédé le 19 avril 1774. Marbre blanc. Longueur : 0,66 m.

Dans le pavage de l'escalier du clocher.

5. Epitaphe de Philippe Robillart, curé de la paroisse, décédé le 1.08.1750. Pierre bleue. XVIII^e siècle. Longueur : 0,54 m.

Dans le pavage de l'escalier du clocher.

RICHEBOURG. Eglise paroissiale Saint-Laurent.

1. Christ de Pitié. Statue. Chêne sculpté. XVII^e siècle. Hauteur : 1,20 m.

Sacristie.

2. Bénitier. Grès. XVI^e siècle. Hauteur : 0,82 m.

Porche, côté sud.

3. Fonts baptismaux. Grès, enduit de ciment. XVI^e siècle. Hauteur sans le couvercle : 0,90 m.

Choeur, chapelle latérale sud.

SAILLY-LABOURSE. Eglise Saint-Martin.

1. Confessionnal. Chêne, peint en noir, rehaussé de dorure.
Adossé au mur sud de la nef.
2. Saint Nicolas. Statue. Bois sculpté et polychromé. XVIIe siècle.
Hauteur : 1,00 m environ.
Choeur, mur sud, sur une console.
3. Cloche. Bronze. 1787, fondue par les Régnaud.
Clocher.
Inscription : cf. Epigraphie du Pas-de-Calais, t. 2, canton de
Cambrin, p. 134-135.

Rappel : le calice de 1657 est classé par arrêté du 19.12.1950.

SAILLY-SUR-LA-LYS. Eglise Saint-Vaast.

1. Calice. Vermeil. XIXe siècle, par Antoine Thierry, orfèvre à
Paris de 1823 à 1853. Hauteur : 0,292 m.
Sacristie.

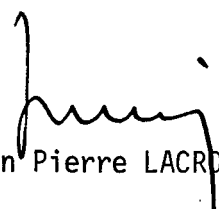
VERMELLES. Eglise Saint-Pierre.

1. Siège de célébrant. Bois ; garniture en tissus. Début du XIXe
siècle.
Choeur.
2. Saint Roch. Statue. Bois sculpté et polychromé. XVIIIe siècle.
Hauteur : 0,56 m.
Déposé à la sacristie.
3. Piéta. Groupe sculpté. Bois. XVIIe siècle. Hauteur : 0,57 m.
Déposé dans le grenier du presbytère.
4. Deux angelots. Statuettes. Bois sculpté et polychromé. XVIIe
siècle. Hauteur : 0,33 m.
Déposé dans le grenier du presbytère.
5. Saint. Statue. Bois sculpté et polychromé. XVIIe siècle.
Hauteur : 0,59 m.
Déposé dans le grenier du presbytère.

ARTICLE 2. - Les propriétaires, gestionnaires, détenteurs, affectataires et dépositaires de ces objets sont tenus de ne procéder, sauf en cas de péril, à aucun transfert d'un lieu dans un autre sans avoir informé, un mois à l'avance, l'administration de leur intention ; de ne procéder à aucune cession à titre gratuit ou onéreux, réparation ou restauration de l'objet sans avoir informé, deux mois à l'avance, l'administration de leur intention.

ARTICLE 3. - Mr le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, Mr le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais, Mr le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art du département, MM les Maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

POUR LE PREFET,
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE,
LE SECRETAIRE GENERAL,


Jean Pierre LACROIX.